



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de la base aérienne 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur

Question orale n° 407

Texte de la question

M. Christophe Lejeune interroge Mme la ministre des armées sur l'avenir de la base aérienne 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur. La base aérienne 116, dans la deuxième circonscription de la Haute-Saône, est au cœur de l'activité opérationnelle de l'armée de l'air. Elle joue un rôle essentiel de garante de l'exécution de toutes les missions permanentes. Que ce soit la protection, afin de garantir la souveraineté de l'espace aérien national, ou encore l'intervention immédiate pour déployer très rapidement un dispositif de combat, les missions de la BA 116 sont nombreuses, exécutées efficacement et de manière minutieuse. Alors que la loi de programmation militaire 2019-2025 prévoit la modernisation des deux composantes de la dissuasion française, il est nécessaire de rappeler que la base aérienne 116 est capable d'accueillir et de mettre en œuvre, comme elle l'a prouvé par le passé, des appareils de la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire pour défendre les intérêts vitaux de la nation. De plus, en son sein, le groupe de chasse 1/2 Cigognes assure en permanence, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, la mission de police du ciel. En ce moment même, ils sont prêts à décoller en quelques minutes pour effectuer des missions de sûreté aérienne ou d'assistance en vol. En ces temps de commémoration de la Grande guerre, M. le député souhaite rappeler le patrimoine historique de la BA 116 qui a accueilli les plus grands as de la Première Guerre mondiale, notamment Georges Guynemer. L'est de la France, qui a été marqué par les plus grandes batailles du pays, a cultivé la mémoire des grands conflits et est, par son histoire, plus ouverte à la culture militaire. C'est d'ailleurs pour cette raison que la base aérienne 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur est parfaitement intégrée au territoire et que la population locale est favorable à son activité, voire heureuse d'entendre les avions décoller pour assurer leur mission de police du ciel. Plus encore, la BA 116 est un réel enjeu d'aménagement du territoire pour la Haute-Saône. Premier employeur de la deuxième circonscription, la base participe pleinement à l'activité du bassin de vie. De très nombreuses familles y vivent et animent le territoire. La restructuration à l'œuvre par son ministère et l'état-major des armées ne doit pas oublier ni tous ces éléments ni l'héritage laissé par la Grande guerre et l'ensemble des conflits qui font partie intégrante de l'histoire du pays. Il lui demande comment les spécificités de la Haute-Saône et de la base aérienne 116 de Luxeuil seront prises en compte dans la nouvelle organisation de l'armée de l'air.

Texte de la réponse

BASE AÉRIENNE 116 DE LUXEUIL-SAINT-SAUVEUR

M. le président. La parole est à Mme Françoise Dumas, pour exposer la question n° 407 de M. Christophe Lejeune, relative à la base aérienne 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur.

Mme Françoise Dumas. Je pose cette question au nom de notre collègue Christophe Lejeune, qui est malheureusement retenu par les obsèques d'une personne qui lui est proche. Madame la ministre des armées, la base aérienne 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur, dans la deuxième circonscription de Haute-Saône, est au cœur de l'activité opérationnelle de l'armée de l'air. Elle joue un rôle essentiel de garante de l'exécution de toutes nos missions permanentes. Alors que la loi de programmation militaire 2019-2025 prévoit la modernisation des deux composantes de la dissuasion française, il est nécessaire de rappeler que la base aérienne 116 est capable

d'accueillir et d'assurer l'activité, comme elle l'a prouvé par le passé, des appareils de la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire, pour défendre les intérêts vitaux de la nation. De plus, en son sein, le groupe de chasse « Les Cigognes », assure en permanence la mission de police du ciel, prêt à décoller à tout moment.

En ces temps de commémoration de la Grande Guerre, je souhaite rappeler le patrimoine historique de la BA 116. L'escadrille des Cigognes, avant son arrivée à Luxeuil, a accueilli les plus grands as de la Première guerre mondiale. L'est de la France, qui a été marqué par les plus grandes batailles du pays, a cultivé la mémoire des grands conflits et est, par son histoire, plus ouvert à la culture militaire. C'est d'ailleurs pour cette raison que la BA 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur est parfaitement intégrée au territoire et que la population locale est favorable à son activité. Plus encore, cette base aérienne constitue un réel enjeu d'aménagement du territoire pour la Haute-Saône. Premier employeur de la deuxième circonscription, la base participe pleinement à l'activité du bassin de vie.

La restructuration à l'œuvre par le ministère des armées, notamment liée la livraison prochaine de nouveaux Rafale à différentes bases aériennes, ne doit oublier ni ces éléments, ni l'héritage laissé par la Grande Guerre, ni l'ensemble des conflits qui font partie intégrante de l'histoire de notre pays.

Madame la ministre, comment les spécificités du territoire de la Haute-Saône et de la base aérienne 116 de Luxeuil vont-elles être prises en considération dans la nouvelle organisation de l'armée de l'air ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre des armées.

Mme Florence Parly, ministre des armées. Madame la députée, vous m'interrogez, au nom de Christophe Lejeune, sur la base aérienne 116. Je vous rejoins tout à fait lorsque vous dites que celle-ci est parfaitement intégrée au territoire de Luxeuil et à sa population. Vous l'avez également dit, la base aérienne 116 de Luxeuil-Saint-Sauveur participe à la fonction de protection de notre défense. Les Mirage 2000 du groupe de chasse « Les Cigognes » tiennent quotidiennement l'alerte sur le territoire national afin d'assurer la posture permanente de sûreté aérienne. Mais ils contribuent également à la fonction d'intervention. Ils ont d'ailleurs été déployés en avril dernier, lors des frappes contre les sites chimiques en Syrie. Outre cette capacité de supériorité aérienne, la base aérienne 116 entretient certaines installations stratégiques, héritées de son passé de base à vocation nucléaire.

Ce site a connu des restructurations significatives, en particulier avec la loi de programmation militaire 2009-2014. La nouvelle loi de programmation militaire 2019-2025, que le Parlement a adoptée l'été dernier, prévoit le maintien en service de la flotte des Mirage 2000-5 jusqu'à l'horizon 2030, compte tenu du calendrier de livraisons des Rafale à l'armée de l'air. Durant cette période, la base aérienne 116 est susceptible d'accueillir des capacités renouvelées. Les études sont d'ailleurs en cours dans le cadre de la fiabilisation du plan de stationnement des armées. À ce stade, abstraction faite des bases de Mont-de-Marsan et de Saint-Dizier, je n'ai encore pris aucune décision quant au lieu de stationnement des futurs Rafale. Je comprends naturellement votre vigilance et puis vous assurer que mes équipes vous tiendront informée lorsque les réflexions auront avancé sur ce point particulier.

M. le président. La parole est à Mme Françoise Dumas.

Mme Françoise Dumas. Je vous remercie, madame la ministre. Je transmettrai ces éléments à mon collègue Christophe Lejeune, qui est particulièrement impliqué sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Lejeune](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 407

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2018](#)

Réponse publiée le : 28 novembre 2018, page 12793

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 novembre 2018](#)